



PROCES-VERBAL N°1

De la réunion de conseil du 26 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six du mois de janvier, les membres composant le Conseil Municipal de Bussièrès, dûment convoqués par le Maire sortant dans les délais légaux le 18 janvier 2024, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Georges SUZAN, Maire. L'avis de la présente réunion a été affichée le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 17
- Présents : 14
- Votants : 16

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Georges SUZAN — Régine VERTAURE - Marcel DUPUY – Elodie BERNIER - Jacqueline BARBIER – Carmen UBEDA - Françoise DUBREUIL - Catherine CHAUSSY - Olivier DAUDENET - Sylvain D'HUISSSEL – Dominique PLANFORET - Audrey FRADEL – Sylvain RAJOT

Absents excusés : Jérôme ALLART (donne pouvoir à Régine VERTAURE) - Martine PALAIS (donne pouvoir à Audrey FRADEL) - David GALLAND (donne pouvoir à Georges SUZAN)

Absent : Valentin CHATRE

Secrétaire de séance : Régine VERTAURE

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2023**
- **Délibérations :**
 - **Renouvellement convention agence postale**
 - **Suppression d'un poste d'ATSEM**
 - **Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet**
 - **CCFE Pacte Fiscal et Financier**
 - **CCFE prise en charge des cotisations du SDIS par l'intercommunalité**
 - **Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables**
 - **Désignation du nouveau délégué suppléant au SIEL**
 - **Demande de subvention exceptionnelle du musée**
 - **Demande de subvention association musicale de Feurs**
 - **Adhésion au SAGE**
 - **SIEL : passage en LED de l'éclairage public**
 - **Prime pouvoir d'achat**
- **Travaux d'isolation des bâtiments**
- **Point Bulletin**
- **Questions diverses**

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 1^{er} décembre 2023

- le conseil municipal approuve à l'unanimité

Listes des délibérations prise le 1^{er} décembre 2023

2023-DE51	Contrat de prêt transformation écologique auprès de la Banque des Territoires
2023-DE52	SIEL - Extension BTS P. "LE FRENET" - prop. SA TOTEM France
2023-DE53	Contrat de prêt relais auprès de la Banque Postale
2023-DE54	Construction d'un nouveau vestiaire au stade municipal : étude de faisabilité et de conception d'une toiture photovoltaïque
2023-DE55	Modification de modalité de publicité des actes pris par la commune
2023-DE56	Salle Coste - approbation du nouveau règlement et des nouveaux tarifs
2023-DE57	Salle d'animation - approbation du nouveau règlement et des nouveaux tarifs

➤ Délibération renouvellement de la convention de l'agence postale

M. le Maire explique que la convention avec La Poste concernant l'agence postale communale arrive à échéance et qu'il y a nécessité de la renouveler. Il informe les conseillers sur la possibilité d'inclure une clause de vente de produits et services complémentaires.

La convention est reconduite à l'identique sans la clause de vente de produits et services complémentaires.

➤ Délibération sur la suppression d'un poste d'ATSEM et la création d'un poste d'adjoint technique contractuel

M. le Maire explique que, suite à la baisse constante des effectifs de l'école et au départ en retraite de Mme Odette Rey (ATSEM), il n'y a plus lieu d'avoir 2 postes d'ATSEM à l'école. Il ajoute qu'une fermeture de classe est possible à la rentrée au vu des effectifs prévus à la rentrée 2024.

En revanche, la création d'un poste d'adjoint technique à mi-temps est nécessaire pour palier à cette suppression de poste pendant le temps périscolaire.

Il propose la suppression d'un des postes d'ATSEM et la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps partiel (décision validée préalablement par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Loire le 21/12/2023).

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve cette délibération.

➤ Délibération sur le nouveau pacte fiscal et financier de la CCFE

M. le Maire explique ce qu'est le pacte fiscal et financier : c'est un fonds de compensation versé aux communes par la CCFE. Celui-ci a été modifié pour un rééquilibrage pour plusieurs communes. Pour la commune de Bussières, ce nouveau pacte n'apporte aucun changement.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve cette délibération.

➤ **Délibération sur la prise en charge des cotisations du SDIS par l'intercommunalité**

M le Maire explique que l'intercommunalité a procédé à un changement des statuts afin de prendre en charge les cotisations du SDIS. Ces cotisations viendront en déduction de l'attribution de compensation versée à la commune.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve cette délibération.

➤ **Délibération sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables**

M. le Maire donne la parole à M. Sylvain D'HUISSEL. Celui-ci rappelle que suite aux résultats de la consultation citoyenne sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, sur les 83 réponses, « le photovoltaïque » a été plébiscité massivement. Les répondants se sont également montrés favorables aux énergies : « biomasse et solaire thermique » et « géothermie ». En ce qui concerne les autres énergies « biogaz » et « réseaux de chaleur », les avis sont partagés. Pour ce qui est de l'éolien l'avis des répondants est à 2/3 défavorable.

Les zones définies correspondent aux énergies plébiscitées par la population et ce sur l'ensemble du territoire de la commune.

M. le Maire propose de valider le projet de carte communales des ZACC tel que présenté.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve cette délibération.

➤ **Délibération désignation d'un nouveau délégué suppléant SIEL et d'un nouveau délégué à la MJC**

M. le Maire explique que suite à la démission de Mme Catherine ALIAGA en date du 29 novembre 2024, il y a nécessité de nommer un nouveau délégué suppléant au sein du SIEL et un nouveau représentant du conseil municipal à la MJC.

Mme Audrey FRADEL est désignée comme déléguée suppléante au SIEL et M. Olivier DAUDENET est désigné comme délégué à la MJC.

➤ **Délibération subvention exceptionnelle au Musée du tissage et de la soierie**

M. le Maire donne lecture du courrier de la demande de subvention exceptionnelle de 60€ du Musée du Tissage et de la Soierie pour la création d'un prix « Terres de Tisseurs » pour le concours qui a lieu lors des « 48h de la Création ». Celui-ci sera remis à l'équipe qui sera arrivée en 2^{ème} position. Cette subvention est demandée à l'ensemble des 21 communes membres de « Terres de Tisseurs ».

Monsieur le Maire propose donc l'octroi de cette subvention exceptionnelle de 60€.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve cette délibération.

➤ **Délibération subvention exceptionnelle à l'association musicale de Feurs**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la demande de subvention de l'Association Musicale de Feurs qui concerne 8 élèves de la commune.

Il rappelle que l'Ecole de Musique et danse de Bussières-Balbigny ne dispense plus de cours car elle est en liquidation judiciaire. Certains élèves suivent donc des cours à l'association Musicale de Feurs.

M. le Maire propose donc l'octroi d'une subvention de 95€/élève, montant qui était habituellement alloué. Ce qui représente pour les 8 élèves un montant total de 760€.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve cette délibération.

➤ **Délibération adhésion au SAGE (compétence optionnelle du SIEL)**

M. le Maire laisse la parole à M. Sylvain d'HUISSEL concernant l'explication de cette compétence. Celui-ci explique que cette option apporte une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics c'est-à-dire :

- Une assistance auprès de la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine
- Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques

Cela permettrait d'avoir une vision globale des travaux à réaliser sur le patrimoine immobilier de la commune afin de rendre les bâtiments performants au niveau énergétique et au niveau isolation.

Le montant de la contribution à cette compétence optionnelle que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE s'élève donc à : 1543 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve cette délibération.

➤ **Délibération SIEL passage au LED de l'éclairage public**

M. Le Maire donne la parole à M. Sylvain D'HUISSEL qui expose au Conseil Municipal l'intérêt d'envisager les travaux pour le passage au LED des luminaires de la commune. Le coût des travaux s'élèverait à un montant global de 243 486,30 € financé par le SIEL et pour un reste à charge de la commune à 146 091,77 sur 3 ans soit 48 697,27 € par an. L'amortissement du projet se ferait sur 10 ans. Des aides importantes sont octroyées de l'ordre de 40% dont 10% de fonds vert pour le passage au LED. Dans un contexte économique où le coût de l'énergie ne fait qu'augmenter, la commune économiserait environ 70% par an sur la facture d'électricité et 30 % par an sur la maintenance des luminaires LED qui est moindre que celle des luminaires actuels.

Une remarque est faite quant à la possibilité d'étudier la suppression de lampadaires inutiles.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve cette délibération.

➤ **Projet de délibération mise en place de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été interpellé par les agents concernant la prime pouvoir d'achat. En effet, cette prime est obligatoirement versée aux agents dans la fonction publique hospitalière et dans la fonction publique d'Etat. En ce qui concerne la fonction publique territoriale, le versement de cette prime est laissé à la libre appréciation du Conseil Municipal dans la limite du cadre légal avec au préalable l'accord de Centre de gestion de la Loire. Il précise que cette prime est exceptionnelle et sera versée en un versement unique.

Etant donnée la hausse du coût de la vie depuis l'épidémie de COVID, Il propose l'octroi de cette prime comme suit :

- Pour les rémunérations inférieures à 23700€ brute par an (9 agents concernés) : 400€ au prorata du temps de travail
- Pour les rémunérations comprises entre 23700€ et 27300€ brute par an (2 agents concernés) : 300€ au prorata du temps de travail

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve cette proposition de délibération.



Travaux d'isolation des bâtiments de la commune :

M. Marcel DUPUY explique des travaux d'isolation des bâtiments (comble ou plancher bas) et des réseaux hydrauliques de chauffage vont être effectués suite à des devis à 0€. Ces travaux sont possible grâce aux certificats d'Economie d'Energie versés par les « gros pollueurs ».

Point sur le bulletin

Le bulletin a été distribué avec succès grâce à la participation active des 2 factrices. Suite à un souci d'impression, des artisans et des entreprises ne figurent pas sur le bulletin. Une régularisation sera faite sur le bulletin intermédiaire.

M. le Maire remercie la commission de travail du bulletin municipal qui n'a cessé d'améliorer la présentation et le contenu de celui-ci au fil des années.

Convention fourrière

M. Le Maire signale la présence de 2 véhicules stationnés « Place Vaucanson ». La signature d'une convention fourrière est envisagée avec le Garage « Lafay » à Roanne.

Inaptitude d'un agent

M. le Maire explique que suite à la visite de reprise d'un agent, celui-ci avait été déclaré inapte à son poste par la médecine du travail. La procédure légale face à ce type de dossier (licenciement pour inaptitude) nous oblige à faire réaliser une expertise médicale par un médecin agréé.

Le constat est que la personne est déclarée inapte de façon temporaire. Il n'y a donc pas de possibilité de licenciement pour inaptitude. Cependant il y a une inadéquation entre les possibilités de l'agent et le poste occupé au sein de la commune.

Questions diverses :

- Une conseillère pose la question d'une extension de l'éclairage public rue du 19 mars. Pour l'instant cela n'est pas envisagé
- Il persiste un problème de rats musqués au niveau de l'étang qui est à proximité de la résidence les Muriers un des conseillers va voir pour faire le nécessaire au niveau de la société de chasse
- Mme Catherine CHAUSSY, conseillère municipale et déléguée au compostage collectif, explique que des bacs de compostages collectifs vont être installés place Charles de Gaulle et qu'elle doit rencontrer à ce sujet M. BRAGA de la CCFE qui est chargé de cette mission.
- La commission culture rencontre actuellement les différentes associations culturelles de la commune. Ont notamment été rencontrées dans un premier temps les associations « théâtre en soi » et les amis de l'orgue sur une hypothétique rénovation de la salle du théâtre. Une rencontre est planifiée avec d'autres associations.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le 1^{er} mars 2024